### **COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2017**

## **PROCES-VERBAL**

Effectif légal du Comité Syndical 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants L'an deux mille dix-sept 31 mai à 20 heures, à la Maison du Pays d'Alby, s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Etaient présents les délégués suivants :

SOUS BASSIN	NOM	PRENOM	PRESENTS	ABSENTS
BAS CHERAN				
	DELETRAZ	BRUNO	Vote X	
	BONNET	GUILLAUME		X
	BONTRON	FERNAND		X
	LACOMBE	JEAN PIERRE	Vote X	
	TRANCHANT	<u>EDITH</u>	Vote X	
	<u>JACOB</u>	JULIEN	Vote X	
	BOUVIER	SERGE		X
	BERNARD GRANGER	SERGE	Vote X	
	BLANC	PIERRE		X
	BOUCHET	STEPHANE		X
	KRATTINGER	PHILIPPE		X
	ROSSILLON	JEAN LUC	Vote X	
	VUACHET	ANDRE		X
	BACHELARD	CHRISTIAN		X
	RICHARD	PASCALE		X
	CHATEL	BERNARD		X
	MOLLIER	ALAIN		X
	TRANCHANT	YOHANN	Vote X	
MOYEN				
CHERAN	MARTIN	JEAN CLAUDE		Х
	DELORME	NOELLE	Vote X	
	PETIT	SERGE	Vote X	
	LAMOUILLE	ALAIN		Х
	PERDRIX	MARIE LUCE		Х
	REY	GILLES	Vote X	
	PERCEVEAUX	MICHELLE	Vote X	
	BRUSSOL	LAURENT		X
	REY	JACQUES		X
	FAVERON	MICHEL	Vote X	

	ABEL	FRANCOIS		Х
	BILLET	THIERRY		Х
	MUGNIER	GUY	Vote X	
	PITTE	ALAIN		Х
	FRANCOIS	GILLES	Vote X	
	DEL GATTO	LAURENT	X	
	BOLLARD	ALAIN	Х	
	LAVIGNE	FRANCOIS		
	DELVILLE			
HAUT CHERAN				
	CHASSOT	ALOIS		Χ
	<u>DUPERIER</u>	PIERRE	Vote X	
	FRESSOZ	JEAN PIERRE		Χ
	REGAIRAZ	DAMIEN		X
	BERTHOUD	LUC		X
	BOULNOIS	VINCENT		X
	HEMAR	PIERRE		X
	DARVEY	ALBERT	Vote X	
	CHAREYRE	HUGUES		X
	GERARD	PIERRE		Х
	DELHOMMEAU	ERIC		Х
	BONNIEZ	ANNICK		Х
	RENOIR	MARION		X
	ARMENJON	FRANCOIS		Х
	GAMEN	PHILIPPE	Vote X	
	VENTURINI	JEAN MARC		X
	VINCENT	ADELINE		Х
	CAILLE	LOUIS		

Madame Marie-Luce PERDRIX donne pouvoir à M. Gilles REY.

Monsieur Serge PETIT, ouvre la séance.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**:

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER est élu secrétaire de séance.

#### Droit de réponse :

M. Serge PETIT souhaite prendre la parole en réponse aux points soulevés lors du dernier Comité syndical du SMIAC :

Concernant la politique Foncière du SMIAC :
 La réflexion engagée concernant les parcelles situées sur la commune d'Allèves a été initiée suite à une information communiquée par la commune d'Allèves (Rencontre du 8/02/2016 avec Mme le Maire et ses adjoints lors de l'enquête GEMAPI).

Le SMIAC, dans le cadre de ses compétences et conformément aux objectifs du SDAGE 2016-2021 a travaillé sur la possibilité d'acquérir ces parcelles situées dans l'espace de de mobilité du Chéran et dont la préservation/restauration de ses fonctionnalités est essentielles.

Ce travail a conduit à envisager l'acquisition de ces parcelles après avoir demandé l'évaluation du bien par le service des domaines.

Des contacts ont également été pris auprès du CD 74 (services Environnement et Routes) puisque les parcelles se situent dans le périmètre de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Chéran.

Le projet d'acquisition a été présenté au Comité Syndical du SMIAC du 12/07/2016 (Cf. CR en ligne sur le site Internet du SMIAC). Après débat, le Président a proposé de reporter le vote de cette acquisition après avoir entendu les interrogations du comité syndical, à savoir :

- Proposer la commune d'Allèves d'en faire l'acquisition,
- Etablir le montant de l'impôt foncier de la parcelle, la responsabilité potentielle de l'acquéreur, rétroactive et future, relativement à cette zone de glissement de terrain suite à la coupe à blanc (notamment dégâts déjà occasionnés à la route départementale)
- Travailler sur une politique foncière pour le SMIAC comprenant (Acquisition, Conventionnement, intégration dans les documents d'urbanismes)

#### • Concernant la sincérité du Budget :

Il a été soulevé la question de la sincérité du budget primitif du SMIAC voté en 2016 notamment en ce qui concerne l'inscription de recettes de subvention liées au programme INTERREG-ALCOTRA.

M. PETIT précise qu'après avoir pris contact avec les services de la Trésorerie, il s'avère que ce budget ne posait pas de problème de sincérité.

Pour la Haute-Assemblée : « La sincérité se caractérise par l'absence d'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre déterminé par la loi de finances ».

M. PETIT rappel que les budgets du SMIAC ont été réalisés depuis sa création en 1997, par M. Patrick LECONTE, Directeur Général des Services de l'ex Communauté des Communes du Pays d'Alby, aujourd'hui à la retraite, et dont la compétence tant pour la construction des budgets de la CCPA que pour ceux du SMIAC n'est pas à remettre en question.

#### 1) Approbation du Procès-Verbal du 10 Mai 2017

M. Serge PETIT demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 10/05/2017. Pas de remarques.

M. Le Président souhaite qu'il y soit apporté une modification p7 ou il est écrit : « M. Serge PETIT est élu et prononce son discours... » or M. PETIT fait remarquer qu'une fois élu il n'a

pas prononcé de discours mais il a par contre remercié les élus pour leur confiance renouvelée, point qu'il aimerait faire modifier.

## 2) <u>Création de la commission d'appel d'offres et élection de ses 5 membres titulaires et 5 membres suppléants</u>

Monsieur le Président explique que conformément au CGCT, le SMIAC doit avoir une CAO au moins équivalente à la CAO de la plus grande commune le constituant à savoir Rumilly. La CAO de Rumilly étant de 5 titulaires et de 5 suppléants, le SMIAC doit donc se baser sur cette représentation.

Le Président est membre de droit.

M. PETIT propose que les deux vice-présidents soient membres de la CAO en tant que titulaire et fait un appel à l'assemblée pour désigner les autres membres de la CAO. Les membres volontaires de la CAO sont :

#### En titulaires:

- M. Pierre DUPERIER (Chambéry Métropole)
- M. Serge BERNARD-GRANGER, (Rumilly)
- Mme Edith TRANCHANT (Marigny-Saint-Marcel)
- M. Jean-Luc ROSSILLON (Entrelacs)
- M. Julien JACOB (Massingy)

#### En suppléants :

- M. Yohan TRANCHANT (Sâles)
- M. Albert DARVEY (Chambéry Métropole)
- M. Gilles François (Grand Annecy)
- M. Jean-Pierre LACOMBE (Marcellaz-Albanais)
- M. Guy MUGNIER (Grand Annecy)

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

### 3) <u>Délégation de pouvoir au Président</u>

En application du code des marchés publics et pour un fonctionnement administratif et financier plus souple des services du SMIAC, il est proposé de prendre des dispositions permettant au Président d'engager des dépenses relatives à certains marchés.

Il est proposé conformément aux articles L 2122-22, L 5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que par délégation du comité syndical, le président soit autorisé « à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Il propose toutefois de fixer le seuil de délégation à 209 000 € HT.

Et de conclure toutes conventions avec des organismes publics, privés ou des particuliers.

Ces contrats et conventions signés par délégation du Comité Syndical par le Président seront inscrits à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

#### 4) Indemnité de fonction des élus

M. PETIT propose la reconduction des indemnités des élus comme lors des 3 dernières années à savoir :

L'application à compter du 10 mai 2017 le barème suivant :

Président :

**Monsieur Serge PETIT** 

Nombre d'habitants concernés :

Population du SMIAC = 35 990 habitants

Tranche de population

de 20 000 à 49 999 habitants

Taux retenu pour le SMIAC

80% de 25.59% de l'indice brut terminal

soit 20,47% de l'indice brut terminal

Vice-Présidents

Taux maximal

M. Pierre DUPERIER & M. Serge BERNARD GRANGER

Taux maximal

10,24% de l'indice brut terminal

25,59% de l'indice brut terminal

Taux retenu pour le SMIAC

80% de 25,59% de l'indice brut terminal

soit 8,19% de l'indice brut terminal

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

## 5) Attribution d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor

Un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics.

Considérant les services rendus par Madame Céline FORGET, Receveur Municipal du Châtelard en sa qualité de conseillère économique et financier du SMIAC, il est proposé d'allouer à compter du 10 mai 2017 l'indemnité de conseil au taux de 50% conformément

aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé comme cela était pratiqué lors des années précédentes soit une indemnité <200 € environ.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

# 6) <u>Etude sur le Bassin versant du Dadon – Sollicitation de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux</u>

Régis TALGUEN, présente le contenu de cette étude.

Présentation géographique du sous bassin versant du Dadon et de ses problématiques (pollutions, cours d'eau « recalibré », pressions sur la ressource en eau, ouvrages transversaux perturbant la continuité sédimentaire et piscicole, la gestion des eaux pluviales etc.).

Présentation des obligations réglementaires imposées par le SDAGE et le Programme De Mesures en vue d'atteindre le bon état écologique en 2027.

Le but de cette étude est de faire un diagnostic complet sur toutes les problématiques recensées, de proposer des actions chiffrées (études, travaux) en vue de réaliser un programme d'actions avec l'ensemble des gestionnaires selon le champ de compétence de chacun (SMIAC, Grand Annecy, SILA, Communauté des Communes du Canton de Rumilly) Le budget prévisionnel de cette étude est de 60 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour cette étude est :

- Agence de l'Eau 80% ou 850% du montant HT (40 000 € ou 25 000€)
- Conseil Départemental de la Haute-Savoie : 30% ou 0% du montant HT (15 000€ ou 0€)
- Autofinancement SMIAC: 20% du HT ou 10 000 €

#### **Questions Remarques:**

M. Bruno DELETRAZ demande des précisions sur le rendu de l'étude ?

Il est précisé qu'il faut finir la rédaction du cahier des charges, solliciter les financeurs, lancer le recrutement du cabinet d'études et démarrer l'étude.

Le SMIAC mise sur une année d'étude une fois la mission démarrée.

#### M. Philippe GAMEN demande des précisions :

Le budget de l'étude prévoit —il le coût des travaux et la rédaction des conventions de rejets ?

Réponse : non, il ne s'agit que de la partie étude, de plus la partie rédaction des conventions de rejets se fera par la/les collectivité(s) en charges de l'assainissement.

Mme Edith TRANCHANT demande si le Nant Boré sera bien pris en compte dans cette étude. Il est précisé que oui, le nant Boré faisant partie du bassin versant du Dadon.

M. Serge BERNARD-GRANGER précise qu'il est important de travailler sur le bassin versant du Dadon et notamment sur le nant Boré qui subit des pollutions régulières au niveau de Marigny-Saint-Marcel.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

# 7) <u>Etude seuil de l'Aumône – Sollicitation de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 74</u>

Il a été présenté le seuil de l'Aumône ainsi que de l'obligation réglementaire liée à cet ouvrage (Opération de restauration de la continuité écologique inscrite au programme de mesure du SDAGE 2016/2021).

Il a été fait état des usages (débit réservé de la Station d'épuration de Rumilly, Pêche, Baignade) et des problématiques (continuité écologique, débit réservé, emprise foncière sous la station d'épuration de Rumilly, sécurité) liés à cet ouvrage.

L'ouvrage appartenant historiquement aux tanneries BCS, a fait l'objet d'une rétrocession à la Communauté des Communes du canton de Rumilly courant 2016.

L'étude aura pour but de définir les modalités de rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil (arasement total, partiel?) et de son impact sur le milieu (érosion régressive, etc.)

Sollicitation de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil départemental 74 pour l'obtention d'un financement pour l'étude de faisabilité d'effacement de l'ancien ouvrage des Tanneries BCS rétrocédé à la Communauté de communes du canton de Rumilly.

Montant prévisionnel de l'opération inscrit au budget 2017 – 50 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

- 50 ou 80% du montant total HT par l'AERMC (33 333 € HT ou 20 833 € HT)
- 30% Conseil départemental (si 50% AERMC) soit 12 500 € HT
- 20% SMIAC 16 667 €

#### Questions:

M. Gilles REY demande ce qu'il adviendra de l'arrêté PCB en cas de suppression du seuil de l'Aumône ?

Il est précisé que l'Arrêté préfectoral PCB du 19/02/2010, interdisant la vente et la consommation de poissons sur le Fier en aval de Rumilly et le Chéran sur sa partie située en aval du seuil de l'Aumône a été levé le 23/09/2016.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

#### 8) Poste de Technicien de Rivière – Sollicitation de l'Agence de l'Eau

Il est précisé que chaque année le poste de Technicien de Rivière est subventionné par l'Agence de l'Eau RMC.

L'Agence subventionne sur la base d'un planning prévisionnel par thématiques.

L'Agence subventionne les thématiques et le nombre de jours passés concernant les actions inscrites au SDAGE et a son Programme De Mesures.

Le coût annuel du poste de Technicien chargé est de 59 160 € et l'aide maximale de l'Agence de l'eau est estimée à 29 580 €.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

### 9) Poste d'Adjoint Technique – Sollicitation de l'Agence de l'Eau

Tout comme le poste de Technicien, le poste d'Adjoint Technique est subventionné par l'Agence de l'Eau RMC.

L'Agence subventionne sur la base d'un planning prévisionnel par thématiques et ne subventionne que les thématiques et le nombre de jours passés concernant les actions inscrites au SDAGE et à son Programme De Mesures.

Le coût annuel du poste de Technicien chargé est de 54 000 € et l'aide maximale de l'Agence de l'eau est estimée à 27 000 €.

#### Questions:

M. Bruno DELETRAZ : demande quels sont les temps de réponses de l'agence de l'Eau concernant le versement des subventions sur ces postes ?

Le temps de réponse est très rapide une fois le bilan annuel effectué en fin d'année.

M. Philippe GAMEN intervient pour demander au Président du SMAIC d'avoir à l'esprit les éventuelles possibilités de mutualisation avec le PNR dans sa démarche de structuration et de développement du SMIAC.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

#### 10) Questions Diverses:

Point sur le calendrier du SMIAC.

M. Serge PETIT fait un point sur le calendrier à venir concernant le SMIAC :

**Prochain Bureau : le 15/06/2017.** 

Prochain Comité Syndical : le 21 /06/2017 (BS, CG, CA).

#### **GEMAPI:**

Les communes du Grand Annecy ont délibérés pour rétrocéder par anticipation la compétence GEMAPI au Grand Annecy qui lui-même la rétrocède au SMIAC pour le bassinversant du Chéran.

Pour les autres Collectivités (Chambéry Métropole, C3R et Grand Lacs), ce travail reste à faire très rapidement dans l'optique du vote d'une taxe GEMAPI avant le 1/10/2017. Le SMIAC va prendre contact avec ces différentes collectivités dans les jours à venir.

M. Jean-Pierre LACOMBE interroge sur la volonté des différentes collectivités concernant la mise en place de la taxe GEMAPI ?

M. Serge PETIT informe le Comité syndical selon ses discussions le positionnement actuel est le suivant (il s'agit d'un positionnement non débattu et tranché) :

- Chambéry Métropole : pas de mise en place de la Taxe GEMAPI, cela serait à priori financé sur le budget général,
- C3R: Il faut aller jusqu'au bout de la démarche et instaurer cette taxe GEMAPI, tout en ayant une communication accrue du SMIAC pour expliquer à quoi va servir cette taxe et pour quels travaux?
- Grand Annecy : Le sujet reste à débattre.
- Grand Lac: Pas de retour sur ce sujet, il faut prendre contact avec eux.

M. Jean-Pierre LACOMBE et Serge BERNARD GRANGER souhaitent qu'il y ait une harmonisation entre les différentes collectivités dans la mise en œuvre ou pas de la taxe afin de faciliter l'explication et la bonne compréhension auprès des citoyens. Ils comptent sur le SMIAC pour harmoniser cela.

## Nouvelle intervention concernant le débat sur la possible acquisition foncière du tènement d'Allèves par le SMIAC

Mme Noëlle DELORME souhaite préciser qu'elle n'avait pas été informée de façon spécifique sur une promesse de vente entre le propriétaire et le SMIAC.

Le SMIAC confirme ces propos et rappelle que ce n'est qu'à la suite de cette information que le SMIAC a engagé les démarches auprès du propriétaire, du service des domaines, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

#### Comité de Bassin Chéran : Septembre 2017

M. Serge BERNARD-GRANGER prend la parole pour solliciter le Président pour organiser une réception des travaux d'arasement du seuil NESTLE à RUMILLY et BOUSSY.

Une réception est bien prévue, en concomitance avec les travaux faits sur la passe à poissons d'Alby-sur-Chéran et du système de vidéo-comptage mis en place.

Une matinée pourrait-être organisée avec une visite de la passe à poissons à Alby et une visite de l'ancien seuil Nestlé à Rumilly.

M. Pierre DUPERIER demande s'il ne serait pas possible de visiter en plus le seuil de l'Aumône, sur lequel le SMIAC va travailler en 2017 ?

Les services du SMIAC prennent bien note de ces demandes et organisent cet évènement dans les meilleurs délais.

#### **CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 31 mai 2017 à 21h15 a été après lecture, signé par le Président et le secrétaire.

La séance est levée à 21h15.